

Délibération n°D20240075

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Patrimoine et Musées

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAFÉ - RESTAURANT DES MUSÉES - ANNÉE 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 selon lesquels le délégataire se doit de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation et une analyse de la qualité des services ;

VU la délibération n°D20230012 du conseil municipal en date du 2 février 2023 par laquelle il approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion du Café des Musées installé au pôle patrimonial et culturel Dordonha ;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du Café-restaurant des Musées pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport du délégataire sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport annuel 2023 du Café-restaurant des Musées.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 024-212400378-20240926-D20240075-DE



FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE
26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 30 SEP. 2024
et de l'affichage en date du 30 SEP. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD